

## AVIS DE RADIATION

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'administration du Barreau du Québec, à sa séance du 19 février 2025 a, en vertu du devoir lui étant imposé par l'article 17 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*, prononcé la **radiation** des membres ayant fait défaut d'avoir complété, dans le délai imparti, la formation pour les avocats exerçant devant le tribunal spécialisé.

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a prononcé la radiation des personnes suivantes :

M. Louis Miville-Deschênes	185799-1	Longueuil
M. Serge Lavallée	269436-1	Longueuil
M. Michel V. Beaudoin	185091-1	Laval

Montréal, le 20 février 2025

**Catherine Ouimet, avocate, MBA**  
**Directrice générale**

\* Lorsque le nom d'une personne est suivi d'un astérisque, cela signifie qu'elle s'est réinscrite depuis la radiation et est maintenant membre en règle du Barreau du Québec.

**Veillez communiquer avec le Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec (Montréal : 514 954-3411; extérieur : 1 844 954-3411 afin de vérifier si la personne dont le nom n'est pas suivi d'un astérisque a régularisé sa situation depuis le 20 février 2025.**